

# REGLEMENT INTERIEUR ELEVES

## Année 2020/2021

### Ecole de Musique de Centre Armor

4 Rue du Pont Goury-Plœuc-sur-Lié 22150 Plœuc-L'Hermitage

Tél : 02.96.42.83.76 - email : [emca3@sbaa.fr](mailto:emca3@sbaa.fr)

#### **INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions au sein de l'école de musique sont effectuées en juin, septembre et en janvier. **Les élèves se voient dès lors engagés pour le restant de l'année scolaire.**

L'inscription en cours d'instrument rend l'accès libre et gratuit à toutes les disciplines collectives (instrumentales et vocales).

**Les élèves sont obligatoirement accueillis en atelier lors de leur 1<sup>ère</sup> année** (20' pour 1 élève ou 40 mn pour 2 élèves), et se voient appliquer la tarification correspondante.

Cette formule « atelier » est cependant ouverte à tous les élèves quel que soit leur niveau.

#### **COTISATIONS :**

La facturation des cotisations est proposée en **2 fois** pour les cours individuels et en ateliers (novembre et mars). Les cotisations « pratiques collectives » et locations d'instrument **sont à régler en une fois** (novembre). **Les anciens élèves doivent s'être acquittés entièrement de leur cotisation précédente avant de pouvoir se réinscrire).**

Le calendrier de l'école de musique est identique à celui des collèges. Le nombre de cours par année est déterminé pour chaque jour de la semaine ; il est compris entre 32 et 34.

Les remboursements des participations ne seront possibles que pour deux motifs :

- Longue maladie ou blessure invalidante. Les remboursements pour interruption d'activité pour raison de santé seront calculés sur la base de la date indiquée sur le certificat médical

- Déménagement en cours d'année.

#### **REDUCTION :**

Une réduction de 20% est appliquée pour les familles sur la deuxième inscription, 30% sur la troisième et 40% sur la quatrième. On considère toujours comme première inscription celle dont le montant est le plus élevé. Cette formule de tarification est également appliquée aux personnes inscrites dans deux (ou plus) disciplines instrumentales.

#### **FORMATION MUSICALE :**

**Les cours de Formation Musicale sont obligatoires**, de la première à la quatrième année, pour tous les élèves du **cycle 1 instrumental**. La tarification « instrument seul » n'existe pas. Les professeurs de FM se réservent le droit d'exclure tout élève présentant un comportement perturbateur, dans ce cas aucun remboursement ne sera exigible.

#### **ABSENCE :**

Un élève absent à un cours ne peut en exiger le remplacement à un autre moment.

Les élèves absents à un cours collectif ou individuel doivent prévenir le professeur ou le secrétariat.

Pour les élèves mineurs, l'information doit émaner du responsable légal.

#### **AUTRES POINTS :**

Les enfants ne sont sous la responsabilité de l'école de musique que pendant la durée des cours où ils sont inscrits.

Les élèves s'engagent à respecter les horaires de cours définis en début d'année.

L'inscription à l'école de musique vaut acceptation du règlement intérieur.

# TARIFS EMCA

## Année 2020/2021

	Scolaires/ Etudiants *	Adultes *	Extérieurs *
<b>Pratiques collectives</b> Orchestre seul, FM seule, Eveil	<b>82 €</b>	<b>95,50 €</b>	<b>120.50 €</b>
<b>Ateliers</b> (instrument 1ère année) 20' pour 1 élève ou 40' pour 2 élèves ensemble	<b>272€</b>	<b>310.50 €</b>	<b>401.00 €</b>
- 1 <sup>ère</sup> demi-saison facturée en novembre	136,00 €	155,25 €	200,50 €
- 2 <sup>e</sup> demi-saison facturée en mars	136,00 €	155,25 €	200,50 €
<b>Cours individuels</b> (à partir de la 2ème année) 30' puis 40' en 2ème cycle	<b>382.50 €</b>	<b>442 €</b>	<b>680 €</b>
- 1 <sup>ère</sup> demi-saison facturée en novembre	191,25 €	221,00 €	340,00 €
- 2 <sup>e</sup> demi-saison facturée en mars	191,25 €	221,00 €	340,00 €
<b>Location instruments</b>	<b>122 €</b>	<b>122 €</b>	<b>122 €</b>

\* Tarifs sous réserve du vote du conseil communautaire à venir

**Tarif dégressif appliqué pour les familles** : - 20% pour le 2ème membre d'une même famille ; - 30 % pour le 3ème et - 40 % pour le 4<sup>ème</sup> et les suivants.

**Paiement** : le paiement se fait en 2 fois pour les cours individuels et ateliers, en novembre et mars. La totalité du montant de l'inscription est facturée en novembre pour les pratiques collectives

**Le paiement peut se faire de plusieurs façons** : virements, chèques bancaires/postaux, chèques loisirs (chèques vacances, chèques loisirs...), numéraire.

### Location instruments :

Les instruments loués par l'Ecole de Musique Centre Armor doivent être assurés par le bénéficiaire. L'EMCA se tournera vers celui-ci en cas de non restitution ou dégradation totale des instruments. Location du début à la fin de l'année scolaire. La totalité du montant de la location est facturée en novembre.

**Interventions des enseignants dans le cadre de projets spécifiques** : 50 € par heure d'intervention et par enseignant de l'EMCA